



Exclusion membre association loi 1901

Par **soleil27**, le **01/09/2017 à 15:26**

BonjourrrrrrrNotre association a envoyé deux convocations en recommandé avec accusé de réception pour informer notre trésorière de son éventuelle exclusion mais elle ne retire pas ses recommandés que peut on faire ?
Merci d'avance

Par **morobar**, le **01/09/2017 à 16:00**

Bonsoir,rnIl faut suivre les indications stipulées dans les statuts.rnReste à savoir s'il s'agit de l'exclusion du bureau ou de l'association.rnS'agissant de la trésorière, le président serait bien avisé de bloquer les moyens de paiement.